



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



18141452

DÉPOSE AU GREFFE LE

12-09-2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE Tournai

N° d'entreprise : 0444.569.311

Dénomination

(en entier) : ETABLISSEMENTS LOISEAU

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : RUE DE LA LIESSE 121 - 7700 MOUSCRON

**Objet de l'acte : Renouvellement et non renouvellement mandats administrateurs +
nomination administrateur**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2017

.....

3. L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, donne décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

4. L'assemblée par un vote spécial et à l'unanimité, décide de renouveler le mandat d'administrateur de: la SPRL GUIMAXAN, dont le numéro d'entreprise est le 0890 089 123 et dont le siège est établi à 7700 Mouscron, chaussée d'Aalbeke 310. Celle-ci sera représentée par Monsieur Vincent Loiseau né le 18 mai 1957 à Auvelais, de nationalité belge et domicilié chaussée d'Aalbeke 310 à 7700 Mouscron.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume Loiseau né le 11 décembre 1986 à La Louvière, de nationalité belge et domicilié Calle Felip II 114, 2, 2 à Barcelone (Espagne) n'est quant à lui pas renouvelé.

5. L'assemblée par un vote spécial et à l'unanimité, décide de nommer en tant qu'administrateur : Monsieur Maxime Loiseau né le 13 février 1989 à La Louvière, de nationalité belge et domicilié rue du Beau Site 144 à 7700 Mouscron.

Les différents mandats prennent cours ce jour pour un terme de 6 ans et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023.

Immédiatement après ces décisions, les administrateurs se sont réunis en Conseil d'Administration et ont décidé d'arrêter la composition du Conseil d'Administration dans la forme suivante :

- SPRL GUIMAXAN, représentée par Monsieur Vincent Loiseau : Administrateur et Administrateur-délégué
- Monsieur Maxime Loiseau : Administrateur

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée et procès-verbal dressé.

Le Président
Vincent Loiseau

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).